

Bulletin de nouvelles de l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc.

ParaTracks

Dans ce numéro :

Dépendances, compétences, remises de prix et accessibilité

Également dans ce numéro :

- ~ Circle of Life Gathering - La vie après la dépendance et le suicide*
- ~ Médaille d'or à l'équipe de curling en fauteuil roulant du Manitoba*
- ~ Pleins feux sur nos bénévoles : Paul MacDonald*
- ~ Les descentes de trottoir, ça ne suffit pas*

Pleins feux sur nos bénévoles

**Remise du prix Celebration of Ability de Safeway
à Paul MacDonald, membre de l'ACP**

Paul MacDonald comptait parmi les nombreuses personnes et organisations honorées pour leurs services bénévoles lors du dîner de remise des prix de Volunteer Manitoba Inc. qui a eu lieu le 27 avril. Le prix Celebration of Ability de Safeway lui a été décerné par John Graham, qui a rendu hommage au service bénévole de Paul qui compte plus de 2 000 heures.

Paul MacDonald est un collaborateur bénévole de *ParaTracks* depuis le mois de décembre 2009. Il a fourni des renseignements fort utiles à nos lecteurs et lectrices dans des articles traitant de sujets divers tels que :

- ~ Les transports en commun pour tous*
- ~ Le retour du beau temps*
 - La réparation d'un fauteuil roulant*
- ~ L'été s'en va... l'hiver s'en vient*
 - Conseils de sécurité par rapport à l'utilisation d'aides à la mobilité motorisées*
- ~ Protéger les plus vulnérables contre le crime*
 - Conseils et suggestions par rapport à la prévention du crime*

~ Lacune à combler

Merci, Paul, et félicitations !

Un Manitoba accessible

Le 1^{er} juin 2011, le gouvernement du Manitoba a annoncé un projet de loi pour la création d'un conseil consultatif de l'accessibilité. Mme Jennifer Howard, ministre du Travail et de l'Immigration et ministre responsable des personnes handicapées, a déclaré que le gouvernement entend « prendre des mesures pour accroître l'accessibilité des personnes handicapées et de tous les Manitobains et Manitobaines qui sont confrontés à des obstacles dans leur vie quotidienne ». Elle a présenté un projet de loi portant sur la création d'un conseil consultatif qui permettra au Manitoba de franchir une nouvelle étape visant à faire du Manitoba une province pleinement accessible, où tout le monde peut vivre, travailler et se divertir, sans obstacles. Le conseil comprendra des personnes handicapées et sera chargé d'identifier les obstacles auxquels font face les personnes handicapées et de trouver des façons d'en empêcher la création et de les supprimer. Le conseil formulera des recommandations sur ce qui suit :

- les lois et règlements dont l'adoption permettrait la mise en place d'un processus permettant d'identifier, de prévenir et de supprimer les obstacles auxquels font face les personnes handicapées;
- les politiques, les pratiques et les exigences que le gouvernement peut mettre en œuvre pour améliorer l'accessibilité;
- l'établissement d'objectifs à long terme en matière d'accessibilité.

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'ACP le 14 juin 2011, M. John Wyndels du Bureau des personnes handicapées du Manitoba, a donné une présentation centrée sur les mesures législatives en matière de l'accessibilité.

Voici les points saillants de sa présentation :

Qui sont les Manitobains handicapés?

- Presque tous les Manitobains sont touchés par la situation d'une personne handicapée, qu'il s'agisse d'eux-mêmes, d'un membre de la famille ou d'amis.
- Quarante pour cent des adultes non handicapés présenteront une invalidité de longue durée avant l'âge de 65 ans.

Qui sont les Manitobains plus âgés?

- Une personne sur six au Manitoba a une déficience, ce qui fait environ 170 000 Manitobains.
- On prévoit que ce nombre augmentera de 38 % d'ici 2031, en raison surtout du vieillissement de la population.

- Présentement, 161 885 Manitobains sont âgés de 65 ans et plus.
- Ce sont des personnes actives dans la société qui contribuent à la vie de leur famille, de leurs amis, de leur collectivité et à la main-d'œuvre.
- D'ici dix ans, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus dépassera celui des personnes ayant moins de 15 ans.

Quels sont les obstacles à l'accessibilité?

- Les obstacles à une pleine participation à la vie active ont un coût élevé pour les aînés, les personnes handicapées, leur famille et leurs amis, ainsi que pour leur communauté et l'économie dans son ensemble : attitudes, environnement physique (cadres et structures), communications, technologie, politiques et pratiques.
- Les activités et les réunions qui ont lieu dans des installations inaccessibles.
- Les ascenseurs sans points tactiles Braille.
- Des allées de magasins trop étroites pour que les personnes avec une marchette ou en fauteuil roulant puissent y circuler.
- Le temps alloué à la traversée des passages piétonniers est trop court pour permettre aux gens de les traverser en toute sécurité.
- Les automobiles électriques silencieuses ne fournissant aucun avertissement audible aux aveugles.
- Les alertes d'incendie sans signaux visuels (tels que des lumières stroboscopiques) pour les personnes sourdes.
- Les signaux « universels » accessibles profitent à tous et créent des communautés adaptées aux aînés, souvent à un coût minime, s'il en est, lorsqu'ils sont prévus d'avance : portes électriques pour le papa ayant les bras chargés de sacs d'épicerie, des rampes au lieu d'un escalier pour la maman avec poussette, et de gros caractères pour presque toutes les personnes de plus de 40 ans!

Quels sont les avantages de rendre le Manitoba plus accessible?

- Le Manitoba a besoin d'employés compétents pour croître.
- Lorsqu'il y a pénurie de main-d'œuvre, les personnes handicapées et les aînés représentent une main-d'œuvre compétente, loyale et disponible.
- Les adultes âgés de 55 ans et plus représentent 16,5 % de la population active qui travaille.
- Cinquante-cinq pour cent des travailleurs manitobains âgés de 65 ans et plus travaillent toujours à temps plein.
- Dix-sept pour cent des Manitobains à la retraite affirment qu'ils auraient continué à travailler au moment de leur retraite s'ils avaient pu travailler à temps partiel.
- Chez les Manitobains handicapés qui font partie de la main-d'œuvre, le taux de chômage est presque le double de celui des personnes non handicapées.
- Un récent sondage mené auprès d'employeurs américains a révélé que la majorité des

aménagements en milieu de travail ne coûtent pas un sou. Exemples : un logiciel vocal coûte environ 1 000 \$; le coût d'un clavier accessible est identique à celui d'un clavier ordinaire; reconnaissance de la parole articulée dans le cas de personnes malentendantes.

- Les Manitobains handicapés dépensent plus d'un milliard de dollars pour acheter des biens de consommation. La moitié d'entre eux sont les acheteurs principaux de leur ménage.
- Les Manitobains handicapés ne sont pas seuls en matière de prise de décision : leurs familles et leurs amis recherchent des commerces où tous se sentent bienvenus.
- Une récente étude menée en Ontario a révélé que les ventes au détail de cette province devraient augmenter, passant de 3,8 milliards de dollars à 9,6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, en raison de l'élimination des obstacles à l'accès et au service à la clientèle.
- Les produits et les services ciblant les personnes handicapées et les aînés attirent souvent une clientèle beaucoup plus vaste.
- Par exemple, les téléphones cellulaires, les lecteurs MP3 à commande vocale : conçus pour les aveugles, mais adoptés par bon nombre d'autres personnes qui préfèrent la voix à une recherche sur petit écran.
- L'accessibilité est rentable pour le Manitoba.
- En rendant le Manitoba plus accessible, on contribue à l'autonomie des aînés de la province et à un milieu adapté aux aînés qui favorise un vieillissement actif et en santé, on encourage la participation des aînés à tous les aspects de la vie communautaire et on incite les principaux intéressés à mettre en place des milieux accessibles et sécuritaires pour les aînés.

Quelles mesures a-t-on prises ailleurs?

- **Ontario :**
 - La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* porte sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de normes d'accessibilité en vue de réaliser l'accessibilité en ce qui concerne les biens, les services, les installations, le logement, l'emploi, les bâtiments, les constructions et les locaux.
 - Les normes d'accessibilité énoncent des mesures, des politiques, des pratiques ou d'autres exigences qui visent à repérer et à supprimer les obstacles.
- **États-Unis :**
 - La *United States with Disabilities Act, 1990* interdit la discrimination fondée sur un handicap dans les domaines suivants : l'emploi, les services publics, les mesures d'adaptation et le service à la clientèle, ainsi que les télécommunications.
 - L'Access Board élabore et maintient des critères de conception pour les locaux existants, les véhicules de transport en commun, le matériel de télécommunication, ainsi que la technologie de l'électronique et de l'information.

Une approche manitobaine en matière de mesures législatives sur l'accessibilité

- Bien qu'il existe de nombreux modèles législatifs, ils partagent tous certains éléments : des objectifs clairs, précis et atteignables, des normes d'accessibilité tant pour le secteur public que le secteur privé, et un rôle central joué par les personnes handicapées, les aînés et les autres intervenants dans l'élaboration des mesures législatives.
- La loi envisagée présentera une vision provinciale à long terme, ainsi qu'un énoncé de valeurs à l'intention des personnes handicapées et des aînés.
- Le Manitoba entend faire figure de chef de file dans l'atteinte d'une vision de participation sans obstacles par les Manitobains handicapés.
- Toutefois, l'inclusion pleine et entière ne peut être atteinte que par un effort de collaboration de la part de tous.
- La nouvelle loi en matière d'accessibilité montrera que nous partageons tous la même vision d'une province inclusive et accessible pour les Manitobains.

Projet de loi 47

La *Loi sur le Conseil consultatif de l'accessibilité* a été déposée le 1^{er} juin 2011. Elle a été adoptée en troisième lecture par l'Assemblée législative le 16 juin 2011 à l'unanimité. Elle est entrée en vigueur le même jour après avoir reçu la sanction royale.

La nouvelle loi prévoit que le gouvernement provincial respecte les étapes ci-dessous dans les délais indiqués.

Dans les 3 mois qui suivent l'entrée en vigueur de la loi (le ou avant le 16 septembre 2011)

- Le ministre nomme les premiers membres du Conseil.

Dans les 12 mois (le ou avant le 16 juin 2012)

- Le Conseil consultatif remet ses premières recommandations au ministre. Ces recommandations doivent être rendues accessibles au public, suivi d'une période de 45 jours pendant laquelle le public peut soumettre ses commentaires et observations.

Dans les 90 jours qui suivent la fin de la période de consultation publique (le ou avant le 1^{er} novembre 2012)

- Le ministre remet au Conseil consultatif une réponse écrite sur les recommandations du Conseil et sur les commentaires et observations du public.

Si des personnes sont nommées au Conseil consultatif de l'accessibilité dans les semaines à venir, et si celui-ci travaille avec détermination pour obtenir des résultats, de nouvelles mesures législatives en matière de droit à l'accessibilité pourraient être déposées dès l'automne 2012.

Article de recherche

Appuis et obstacles à la participation à la vie et à la communauté

Jacquie Ripat, Nathanael Sawatzky, Annaka Vermeulen et Roberta Woodgate

La participation, qu'est-ce que cela signifie? D'après les personnes médullolésées, qu'est-ce qui favorise et qu'est-ce qui nuit à leur vie de tous les jours et qu'est-ce qui les empêche de participer pleinement à la vie de la communauté?

Grâce au soutien financier obtenu dans le cadre de l'accord *GOING FORWARD TOGETHER: THE GOVERNMENT OF MANITOBA'S CONTRIBUTION TO SPINAL CORD INJURY LEADERSHIP IN MANITOBA*, 19 adultes médullolésés du Manitoba se sont déplacés dans leurs collectivités munis d'appareils-photos pour chercher réponses à ces questions. Sous la direction de chercheurs du département d'ergothérapie de l'Université du Manitoba, les participants ont utilisé une technique de recherche appelée *photovoice*, où les photos qu'ils ont prises et les commentaires qui les accompagnent par rapport au fait illustré, au message véhiculé par les photos et à leur signification, servent d'outil de réflexion sur leurs expériences et à mettre en lumière certains aspects problématiques qui devraient faire l'objet de changements.

Selon les participants à cette étude, ce fut pour eux l'occasion de s'engager dans des activités, des rôles et des relations qui ont favorisé un sentiment de réussite ou de satisfaction, d'autonomie et d'inclusion, puis une occasion d'échanges mutuels. Lors de leurs discussions sur le degré de leur participation à la vie de tous les jours et à la vie de la communauté, ils ont employé des expressions telles que « *il s'agit d'un sentiment d'appartenance* » et de pouvoir « *faire ce que l'on veut, quand on le veut et là où on le veut* ».

Ils ont photographié de nombreux exemples d'appuis à leur participation, particulièrement en ce qui a trait à l'aide et à l'encouragement de leur famille et de leurs amis, ainsi que des technologies d'assistance qu'ils utilisent. Cependant, ils ont également pris beaucoup de photos d'obstacles à la participation.

La plupart des photos d'obstacles se rapportaient à l'accessibilité à la communauté. Leur participation se trouvait à être restreinte par des obstacles tels que des trottoirs inégaux, des chaînes de trottoir trop hautes, des escaliers et des entrées d'édifices où il n'y avait pas d'ouvre-

portes automatiques ou encore d'ouvre-portes mal placés. Entrer dans l'édifice ou le commerce auquel ils voulaient avoir accès pouvait s'avérer un véritable tour de force, à cause d'une conception inadaptée ou d'une entrée mal entretenue. Ils ont trouvé cela particulièrement frustrant dans le cas d'édifices plus récents, où selon eux l'absence d'accès facile était inacceptable. Après avoir étudié le *Code national du bâtiment*, les chercheurs se sont rendu compte que certains des nouveaux ouvrages identifiés par les participants ne répondaient pas aux normes d'aménagement pour un accès facile, ce qui les a amenés à s'interroger sur une conception architecturale et une inspection inadéquates de ces ouvrages, et au non-respect des normes du Code.

« Je ne sais pas comment on a laissé faire ceci... On a construit ce bâtiment il y a environ cinq ans et on ne peut pas y accéder en fauteuil roulant... La chaîne de trottoir est haute de 4 à 5 pouces... Je croyais que l'accessibilité était obligatoire. » — Participant 8

Un autre problème majeur, c'est le stationnement, notamment le nombre et l'emplacement des places réservées aux personnes handicapées, de même que la largeur de ces places. Lorsqu'elles étaient stationnées dans une de ces places, plusieurs personnes ont eu de la difficulté à sortir de leur véhicule et à y monter, en raison de chaînes de trottoir élevées sans descente de trottoir à proximité ou d'espace trop étroit entre leur place de stationnement et la place voisine. Selon les participants, la largeur insuffisante des places de stationnement pourrait être attribuable à une politique désuète au sujet de la largeur des places de stationnement qui ne tient pas compte de mini-fourgonnettes avec accès sur le côté. L'analyse des politiques relatives au stationnement accessible a révélé que, à Winnipeg, les places accessibles doivent avoir 10 pieds de largeur, et qu'une place sur dix doit être d'au moins 8 pieds de largeur, avec un espace de 8 pieds à côté du véhicule pour y monter et en descendre et manœuvrer un fauteuil roulant. Étant donné que la largeur d'une mini-fourgonnette ordinaire est de 6,5 pieds, peut-être que 3,5 pieds ce n'est pas suffisant pour y faire monter un fauteuil roulant au moyen d'une rampe ou d'une plateforme élévatrice latérale.

« C'est une place pour handicapé; du côté gauche, c'est-à-dire du côté du conducteur, je suis essentiellement stationné sur la ligne; je ne peux aller plus loin à l'intérieur des lignes ... [Lorsque la] plateforme élévatrice est abaissée, si un autre conducteur stationnait son véhicule dans la place entre les lignes je rentrerais dedans... C'est à ce moment-là que j'ai de la difficulté à manœuvrer la plateforme. » — Participant 18

Un autre élément important d'une politique en matière de stationnement accessible est le nombre de places accessibles exigé par rapport au nombre total de places de stationnement. Présentement, à mesure que le nombre total de places de stationnement augmente, le pourcentage de places accessibles obligatoire, lui, diminue. Par exemple, dans un terrain qui compte 100 places de

stationnement, 4 doivent être accessibles, tandis que dans un terrain de 1000 places, seulement 20 doivent être accessibles. Dans les deux cas, le pourcentage de places obligatoires réservées aux personnes handicapées (4 % pour 100 places et 2 % pour 1000 places) est disproportionné par rapport au pourcentage de Manitobains et Manitobaines ayant déclaré une déficience (15,7 %).

Les participants ont aussi pris beaucoup de photos d'espaces publics *soi-disant accessibles* : des endroits qui demeurent inaccessibles en dépit de caractéristiques visant à en faciliter l'accessibilité, telles que des rampes dont la pente est trop raide pour qu'on puisse y monter en fauteuil roulant, des ascenseurs accessibles uniquement en montant ou en descendant des escaliers, et des salles de toilette accessibles mais sans poignées de porte accessibles.

« Voici un ascenseur où la seule façon d'y avoir accès est soit de monter ou de descendre des escaliers... Une bonne planification est vraiment essentielle. » — Participant 6

Parfois les efforts consentis pour rendre un espace accessible s'étaient limités à une partie de l'édifice seulement, ce qui empêche une personne en fauteuil roulant d'avoir accès aux endroits non aménagés. D'après les participants, les endroits soi-disant accessibles ne le sont pas en raison d'un manque d'information pratique et précise sur ce qu'il faut pour rendre un endroit accessible. La plupart de ces endroits semblent avoir été construits avant l'adoption de codes portant sur la conception sans obstacles, ou dans le cas de rénovations mineures pour lesquels l'obtention de permis n'était pas obligatoire ou n'avait pas été demandée. Dans l'un et l'autre cas, le propriétaire du bâtiment avait fait un effort pour aménager un environnement accessible, mais n'était pas allé jusqu'au bout. Pour quelle raison? Peut-on sans se tromper supposer qu'on était bien intentionné, mais qu'on n'avait pas assez bien compris ce qu'il fallait faire pour un rendre un espace vraiment accessible?

Les participants ont aussi cherché à représenter les attitudes sociétales dans leurs photos. En général, la plupart des gens étaient perçus comme étant obligeants, serviables et accommodants. Comme l'a indiqué brièvement un participant, « Les gens n'hésitent pas à donner un coup de main ». Cependant, des participants ont trouvé que certaines personnes étaient trop empressées d'aider, surtout lorsqu'on n'avait pas demandé leur aide. Lorsque les gens n'offraient pas d'aider, la plupart des participants ont attribué cela au manque de sensibilisation des gens aux problèmes d'accessibilité auxquels sont confrontées les personnes médullolésées. Les participants estiment en général qu'en sensibilisant davantage les gens à ces problèmes, les particuliers et les propriétaires d'entreprises poseraient davantage de gestes pour promouvoir l'accessibilité et, au bout du compte, la participation.

En conclusion, les participants croient que la clé de l'aménagement d'espaces accessibles consiste à trouver des moyens de conscientiser les personnes qui sont responsables de cet

aménagement. En plus des sections du *Code du bâtiment du Manitoba* et du *Code national du bâtiment du Canada* ayant trait à la conception architecturale sans obstacles, une autre ressource utile pour trouver des renseignements sur l'accessibilité est le document *Accessibility Design Standards* de la Ville de Winnipeg, lequel s'inspire des principes du design universel. On peut consulter ces normes à l'adresse <http://winnipeg.ca/ppd/UD/default.stm>. De plus, on peut trouver davantage d'information sur le règlement de zonage municipal n° 200/2006 et les exigences relatives aux places de stationnement accessibles à l'adresse http://www.winnipeg.ca/ppd/bylaws/Bylaw200/By-Law_200.2006.htm.

Pour en savoir davantage sur cette étude, veuillez communiquer avec Jacquie Ripat au 789-3303 ou par courriel à ripatj@cc.umanitoba.ca.

Payworks : Accessibilité en milieu de travail

Payworks est en train de devenir un chef de file à l'échelle nationale dans le domaine de la gestion globale de la main-d'œuvre. Depuis 2001, Payworks offre des solutions pleinement intégrées en ligne pour le traitement de la paie, la gestion des ressources humaines et la gestion de l'emploi du temps des employés à des entreprises partout au Canada. En 2009 et 2010, Deloitte a classé Payworks parmi les 50 entreprises connaissant la plus forte croissance dans le secteur de la technologie au Canada et Payworks est la seule entreprise du Manitoba à être du nombre.

Entreprise nationale dont le siège social se trouve à Winnipeg, où se trouve également notre centre de service national, Payworks a aussi des succursales à Victoria, Vancouver, Kelowna, Calgary et Toronto. Une équipe de professionnels de la paie enthousiastes, qui compte plus de 60 personnes, travaillent à ce centre situé sur le chemin Pembina près du viaduc Jubilee.

Le centre de service national de Payworks

Payworks a emménagé dans ces locaux à la fin de 2008, après la rénovation au complet de l'édifice. L'installation fait 16 000 pieds carrés (1 486 mètres carrés) et les employés y trouvent tout le stationnement dont ils ont besoin. Elle est située à proximité de lignes d'autobus, de magasins et de restaurants. La plupart des aires de travail sont ouvertes et centralisées, facilitant ainsi la collaboration et la discussion au besoin. Nos bureaux sont décorés avec goût et l'entreprise dispose de suffisamment d'espace pour agrandir ses installations si nécessaire. On y trouve de nombreuses salles de classe et de conférence, ainsi qu'une salle à manger éclairée et accueillante. Nous estimions primordial d'offrir un mobilier de bureau des plus modernes ainsi que du confort à nos employés et d'assurer en même temps le respect d'un milieu de travail privé.

Après avoir embauché récemment Kevin Black (un membre de l'ACP Manitoba) pour faire partie de notre équipe de service à la clientèle, nous avons sans tarder modifié nos locaux pour accommoder notre nouvel employé. Il y avait déjà des rampes et une porte d'entrée accessible en fauteuil roulant. Nous avons alors fait installer des ouvre-portes automatiques pour les portes permettant d'accéder avec carte à nos locaux principaux. Ces améliorations ont été apportées rapidement et avec efficacité, de manière à nuire le moins possible au fonctionnement quotidien de l'entreprise. Payworks se soucie d'offrir un milieu de travail confortable à tous ses employés.

Environnement de travail et participation communautaire

Chez Payworks, nous offrons un milieu de travail professionnel et amical qui favorise la camaraderie et permet à nos employés de poursuivre leurs objectifs de carrière. Nous avons également du plaisir au travail, parce que c'est important. Nous avons à cœur de constituer des effectifs de travail des plus motivés et dévoués et nous apprécions notre personnel.

Étant donné que Payworks est une entreprise nationale qui œuvre au sein d'un pays diversifié sur le plan démographique, nous croyons que notre équipe de service à la clientèle doit refléter cette réalité. Nous garantissons l'égalité d'accès à l'emploi et les personnes embauchées pour travailler chez nous sont uniquement sélectionnées en fonction de leur qualification, sans préjudice ni discrimination.

Payworks a surtout à cœur le bien-être de la collectivité. Nous avons pour philosophie de participer de façon significative aux collectivités où nos employés travaillent, vivent et élèvent leurs familles. Nous croyons que la richesse et la santé de la collectivité améliorent grandement la qualité de vie de tous. C'est avec fierté que Payworks appuie un grand éventail d'organismes de bienfaisance à l'échelle locale et nationale dont, entre autres, Centraide Winnipeg, le Manitoba Theatre for Young People, les Olympiques spéciaux du Manitoba, et plusieurs autres.

Voilà notre façon de faire !

~ Amanda Stephens, Payworks ~

LES DESCENTES DE TROTTOIR, ÇA NE SUFFIT PAS !!

Voilà qu'un autre été est venu et reparti. J'espère qu'il a été rempli d'activités et de bons moments comme il l'a été pour moi. Maintenant, nous voici confrontés aux mois difficiles de l'hiver. Les Manitobains et Manitobaines regardent le bonhomme hiver en pleine face et lui disent « Amène-toi ! » Le gros problème auquel nous sommes tous confrontés, c'est la dégradation des infrastructures à ce temps de l'année. Des trottoirs, des rues et des terrains de stationnement en manque de réparation importunent les personnes sans handicap physique. Pour

les personnes handicapées, ce sont une source d'ennuis, allant de la simple incommodité aux obstacles infranchissables, les obligeant à emprunter un trajet plus dangereux.

Si vous avez lu mes articles antérieurs, vous savez que je me déplace souvent et que j'ai une volonté à toute épreuve. Les questions ci-dessus me préoccupent beaucoup et c'est pourquoi j'ai assisté à l'audience du projet de loi 47 à l'Assemblée législative du Manitoba le 13 juin 2011 dans l'espoir qu'on s'en préoccupe également.

Certains points ont été soulevés ce soir-là par plusieurs participants. L'un d'entre concernait la révision des codes du bâtiment, de manière à ce que des aménagements répondant aux besoins des personnes handicapées soient installés au moment même de la construction. Je comprends peu le jargon des politiciens ou celui des lois. En réalité, je parle le langage de monsieur toulemonde. Je m'exprime alors sur ces questions en tant que simple profane. D'après ce que j'ai pu comprendre, la disposition proposée changerait peu de choses aux immeubles en hauteur.

À vrai dire, trop de tours d'habitation sont des pièges à feux pour une personne ayant des problèmes de mobilité. Une personne en fauteuil roulant ne peut pas descendre par l'escalier de secours. À plusieurs endroits, il n'y a aucun plan bien arrêté d'évacuation des personnes en fauteuil roulant en cas d'incendie. Je suis stupéfait qu'on n'ait pas pensé à quelque chose d'aussi évident ou qu'on ait mal planifié cet aspect dans l'élaboration mesures à prendre en cas d'incendie.

TOUT SEUL ET MAL PRIS

Pour l'avoir vécu à plus d'une occasion, je peux en témoigner personnellement. Alors que je me trouvais à l'un des étages supérieurs de divers immeubles pendant un exercice d'évacuation en cas d'incendie, je me suis souvent retrouvé seul à côté de l'ascenseur en attendant qu'on vienne me secourir. Je crois bien que je suis mort plus d'une fois, sinon du feu, très certainement de la fumée. J'écris ceci sans indiquer le nom d'aucun endroit, car je veux tout simplement conscientiser les gens à ce problème et à la réalité qu'un jour il va inévitablement y avoir une tragédie. J'exhorte tous les gérants d'immeubles à revoir leurs politiques en matière d'incendie et de sécurité et de veiller à ce qu'il y ait des dispositions relatives aux personnes handicapées. J'exhorte aussi tous les lecteurs et lectrices de cet article à soulever cette question. L'apathie ne peut que mener à la tragédie.

LA NEIGE, TOUJOURS LA NEIGE

Il y a un autre problème patent dont il faut s'occuper. En hiver, on accorde très peu d'attention à l'accessibilité aux commerces et aux services pour les personnes ayant besoin d'une aide à la mobilité. Les trottoirs sont tellement mal déneigés que les gens n'ont pas d'autre choix que de se déplacer dans la rue avec les véhicules. Sur les rues achalandées, cela peut être stressant et la cause tôt ou tard d'un accident. Même lorsque les trottoirs sont déneigés, il y a souvent un tas de neige au bout du trottoir, bloquant l'accès à la descente de trottoir pour toute personne qui ne peut pas marcher. On est alors obligé de faire demi-tour, revenir entièrement sur ses pas, puis emprunter la rue. Par temps glacial et avec des vents qui vous mordent la peau, les conditions dangereuses et le mauvais temps entraînent des complications dont une personne handicapée se passerait bien. De plus, les arrêts d'autobus sont mal dégagés en hiver. Enfin, à quoi sert-il d'avoir des autobus à plancher surbaissé lorsqu'on ne peut y monter qu'en été?

De nombreux feux de circulation changent tellement vite qu'une personne en fauteuil roulant doit s'arrêter au beau milieu de la rue. S'il y a un îlot refuge, il est souvent inaccessible. On se trouve alors à bloquer la circulation.

Au printemps, nous sommes confrontés à une infrastructure qui se détériore. Dans mon seul coin de la ville, j'ai noté 20 endroits où le bord du trottoir s'était désagrégé, au point où il était impossible de le franchir en fauteuil roulant. J'ai également repéré plusieurs endroits où deux blocs de trottoir s'étaient soulevés. Ça fait 5 ans que je vis dans le quartier et j'attends encore qu'on élimine ces dangers. J'ai même pris des photos d'endroits où des barres à béton armé dépassaient du béton brisé. Non seulement ce genre d'objet constitue-t-il un danger pour un fauteuil roulant, mais il se trouve à un angle parfait pour perforer un pneu d'auto ou de camion.

Je vais maintenant arrêter de tempêter et espérer que les trois paliers de gouvernement vont prendre ces questions au sérieux et que les effets positifs de la loi 47 se feront sentir plus tôt que plus tard. Avec une élection à l'horizon, c'est un bon temps pour faire pression sur votre député.

La prochaine fois, je vais aborder le sujet des mesures à prendre pour sortir indemne d'une catastrophe ou d'un incendie lorsque nos déficiences limitent notre capacité à nous éloigner du danger. Jusqu'alors, profitez de l'automne et du retour d'une équipe de la LNH chez nous ! La voilà enfin là où elle doit être. Si quelqu'un peut m'obtenir un billet pour le premier match, envoyez-moi un courriel.

~ Paul A. MacDonald ~

100^e ANNIVERSAIRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Hommage aux réalisations des femmes handicapées

Le 8 mars 2011

Mme Jennifer Howard, ministre du Travail et de l'Immigration et ministre responsable de la Condition féminine, s'est jointe aujourd'hui aux Manitobaines et Manitobains pour souligner la Journée internationale de la femme par un programme spécial et une réception publique et rendre hommage aux réalisations des femmes handicapées.

« Nous sommes privilégiées de pouvoir bénéficier de l'immense contribution des femmes handicapées dans les domaines social, culturel, économique et politique au Manitoba », a déclaré Mme Howard. « Nous célébrons les succès qu'elles ont remportés et offrons notre appui à toute personne qui est handicapée et qui relève les défis auxquels elle a à faire face avec courage et dignité. »

Cette année, c'est le 100^e anniversaire de la Journée internationale de la femme et on commémore de nombreuses réalisations à la grandeur de la planète. Chaque année, la Journée internationale de la femme est l'occasion de nous arrêter un instant et, en solidarité avec d'autres personnes de par le monde, de réfléchir aux luttes menées par les femmes aux plans social, économique, culturel et politique et à tout ce qu'elles ont accompli, a déclaré Mme Howard.

Yvonne Peters, conférencière invitée et avocate, se spécialise dans le domaine de l'égalité et des droits de la personne, plus particulièrement en ce qui concerne les femmes handicapées.

À cette occasion, Mme Howard a dévoilé une nouvelle publication *Vivre au Manitoba : Guide de ressources à l'intention des femmes handicapées* qui fournit aux femmes handicapées de l'information sur un éventail de ressources et sur comment faire pour avoir accès à divers programmes et services. Ce guide a été élaboré par le Bureau de la Situation de la femme du Manitoba, en collaboration avec le Bureau des personnes handicapées et le comité consultatif des femmes handicapées.

« Les femmes handicapées sont des leaders dans toutes les sphères de la société telles que les affaires, les services sociaux, la santé, l'éducation, les sports et les loisirs. La collectivité des personnes handicapées au Manitoba est inclusive et ses membres sont solidaires les uns des autres, ce qui leur donne plus de poids, affirme Mme Howard. Ensemble, elles s'appliquent à améliorer les droits, l'accessibilité et la qualité de vie de toutes les personnes ayant une incapacité. À cause de leurs efforts et de leur dévouement, le Manitoba est un endroit où il fait bon vivre.

Le guide *Vivre au Manitoba : Guide de ressources à l'intention des femmes handicapées* fournit des liens et de l'information sur l'éducation, la formation professionnelle, le bénévolat, le bien-être, les programmes de prestations de revenu, etc. Pour en obtenir un exemplaire par la poste, appelez le 945-6281, le 1-800-263-0024 ou envoyez un courriel à msw@gov.mb.ca. Vous pouvez également le télécharger de l'adresse suivante : http://www.gov.mb.ca/msw/publications/womens_disability_guide.fr.pdf.

Circle of Life Gathering : *La vie après la dépendance et le suicide d'un être cher*

Les 10 et 11 mai 2011, mon collègue de travail, Willie Ducharme, et moi avons participé à un atelier de deux jours organisé dans le cadre du projet Comprehensive Community Initiatives et intitulé « *Circle of Life Gathering – Life after Addiction and Suicide* » qui s'est déroulé au Thuderbird House à Winnipeg. Au cours de cet atelier, les gens ont raconté comment d'autres personnes font face aux conséquences dévastatrices des dépendances sur leur famille et à la tragédie du suicide de personnes qui leur sont chères. Les principaux conférenciers étaient M.

George Chuvalo *Fight Against Drugs* (La lutte contre la drogue), Theoren Fleury *Don't Give Up Before the Miracle Happens* (N'abandonne pas avant que le miracle se produise), Tobasonakwut Peter Kinew *A Life after Addiction – The Spiritual Route* (La vie après la dépendance – La voie spirituelle), Jeff Brightnose *The Spirit Within the Tongue* (L'Esprit au cœur de la parole), Chickadee Richard *Consequences of Addictions From the Front Lines* (Les conséquences des dépendances vues par le personnel de première ligne). L'intensité de la douleur et du désespoir ressentis par les personnes affectées par les dépendances et le suicide, de même que leurs solutions à ces problèmes, ont rejoint tous les participants à l'atelier et ont laissé une empreinte profonde dans leur vie.

Travaillant avec des personnes médullolésées depuis plus de 5 ans, j'ai remarqué que parmi eux il y a des personnes qui ont subi une lésion médullaire à cause de leur propre dépendance – pendant qu'elles avaient les facultés affaiblies – ou à cause de la dépendance de quelqu'un d'autre. Voici quelques exemples de tels incidents : accidents causés par la consommation d'alcool ou de drogues par le conducteur du véhicule ou tout en étant un passager dans un véhicule conduit par quelqu'un qui avait les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue (automobile, bateau, motoneige, quatre-roues ou motocyclette), tomber en bas des escaliers, d'un pont ou d'une bicyclette, se faire renverser par une auto alors qu'on est saoul, se faire tirer dessus ou poignardé pendant ou après une fête, perdre connaissance et ne pas se souvenir de ce qui s'est passé et se réveiller avec une lésion médullaire. Quelle que soit la situation, les conséquences sont les mêmes : une lésion médullaire causée par une dépendance.

Je ne connais beaucoup de personnes qui sont devenues dépendantes ou qui ont commencé à boire ou à consommer de la drogue après avoir subi une lésion médullaire, mais j'en connais qui avaient une dépendance avant leur lésion médullaire et dont la consommation d'alcool et de drogue ne faisait qu'augmenter à ce moment-là. Les dépendances ont une très forte emprise sur les gens et peuvent détruire la vie de toute personne qui est sous leur joug. Les dépendances peuvent être répandues dans une famille et parmi ses connaissances et peuvent avoir un impact dévastateur sur leur vie aussi. Une dépendance, c'est comme une personne très jalouse qui veut la personne sous son emprise à elle toute seule. L'alcool et/ou les drogues deviennent la principale préoccupation de la personne dépendante. Il y a des personnes qui ont suivi de deux à cinq programmes différents de traitement de dépendances dans leur vie et qui ont fait une rechute. Je connais aussi des personnes qui n'ont suivi aucun programme de traitement et qui demeurent sobres. Une dépendance affecte n'importe qui, peu importe son âge, son sexe, sa race ou son statut social. Son emprise est progressive et elle peut vous tuer.

Sur leur site Web du Drug Prevention Network of Canada (<http://dpnoc.ca/drug-facts/alcohol/>), on décrit l'alcool comme un agent dépresseur pouvant créer une accoutumance et qui pénètre dans la circulation sanguine et agit sur le système nerveux central. Consommé en grandes

quantités, l'alcool entraîne des troubles d'élocution, la nausée et les vomissements, altère le jugement et la fonction motrice. Toujours selon ce site, au cours des 12 derniers mois 79,3 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont consommé de l'alcool et 22,6 % des personnes qui avaient consommé de l'alcool au cours de l'année précédente n'avaient pas respecté les limites recommandées par les lignes directrices en matière de consommation à faible risque d'alcool. En 2003, les accidents de la route dans lesquels le conducteur du véhicule avait bu ont entraîné la mort de 902 personnes au Canada, dont la moitié (450) était des conducteurs ayant un taux d'alcoolémie illégal. Ces statistiques sont plutôt terrifiantes, surtout puisqu'il s'agit de personnes qui sont le frère, la sœur, la mère, le père, le parent ou l'ami de quelqu'un.

Sur la même page Web, on indique aussi que les médicaments d'ordonnance tels que les stimulants, les dépresseurs du système nerveux central et les analgésiques (speed, sédatifs et *bennies*) sont aussi utilisés au Canada. Une étude publiée en novembre 2006 dans le *Canadian Medical Association Journal* a trouvé que l'héroïne n'était plus l'opiacé de choix chez bon nombre de toxicomanes au Canada. On leur préfère les narcotiques d'ordonnance comme la morphine et l'OxyContin. On a également constaté une augmentation de la consommation d'OxyContin à Winnipeg.

Je sais que certains membres de l'ACP consomment de la marijuana pour atténuer la douleur ou les spasmes. Cependant, je crois que tout le monde devrait être informé des effets de la consommation de cette drogue sur l'organisme. Selon les renseignements fournis sur la page Web indiquée ci-dessus, la marijuana est la drogue illicite la plus répandue. Le principal ingrédient actif est le THC (tétrahydrocannabinol). La marijuana est connue sous les **noms familiers** de pot, ganja, herbe, mari, dope, marie-jeanne, et plusieurs autres encore.

Voici quelques-uns des effets secondaires courants de la marijuana : troubles de la mémoire, somnolence, anxiété, paranoïa (le sentiment que quelqu'un vous en veut), altération de la perception du temps, relaxation, coordination réduite et hypotension artérielle. On indique aussi que la consommation de la marijuana pendant une longue période de temps fait que certaines personnes perdent tout intérêt dans les études, le travail, les relations personnelles et d'autres activités. Elle peut aussi être la source d'ennuis avec la police. Consommer de la marijuana peut s'avérer particulièrement dangereux dans certaines situations, comme la conduite au volant. Voici quelques-uns des effets physiques courants de la marijuana : tremblements, nausée, maux de tête, altération de la coordination motrice, problèmes de respiration, augmentation de l'appétit et diminution du flux sanguin vers le cerveau. **Selon des statistiques publiées sur ce site Web**, 44,5 % des Canadiens et 70 % des jeunes de 18 à 24 ans ont consommé de la marijuana, et 47 % des jeunes de 18 et 19 ans en ont consommé au cours de la dernière année. Il y a environ 300 millions de consommateurs de marijuana dans le monde et 28 millions aux États-Unis (Diaz, 1997).

M. Sven-Olov Carlsson, président de la World Federation against Drugs, termine l'article qu'il a publié sur le site Web <http://www.itfsdp.org/> en affirmant que « La dépendance à la drogue est une forme moderne d'esclavage qui asservit la volonté des consommateurs de drogues, crée d'énormes fardeaux sociaux, et contribue à un comportement hostile et dangereux. Afin d'éliminer ce problème, comme s'y est engagée la communauté internationale, nous avons besoin de politiques équilibrées et contraignantes en matière de prévention, de traitement et d'application de la loi, ainsi que de recherches axées à la fois sur la demande et la réduction de l'approvisionnement. »

Avoir une lésion médullaire, vivre avec une déficience, et être accro à l'alcool et/ou à la drogue rendent la vie difficile. Il est très difficile et stressant pour une personne médullolésée de faire la transition d'une vie sans handicap physique à la vie de personne handicapée. Le niveau de la colonne vertébrale où la lésion a eu lieu détermine l'ampleur des difficultés avec lesquelles la personne devra composer et qui peuvent aller du difficile au plus difficile. Pour de nombreuses personnes, leur vie est changée à tout jamais à la suite d'une lésion médullaire.

Il faut réapprendre tout ce qu'on faisait auparavant sans y penser en tant que personne sans handicap physique – se servir de la salle de bains, se déplacer, manger sans aide. Cela comprend aussi prendre des médicaments pour contrôler la douleur ou les spasmes, gérer ses routines d'élimination de l'urine et des selles, prévenir les plaies de lit, gérer le diabète, se renseigner sur les appareils médicaux et les fournitures médicales, se trouver un médecin de famille, déménager de la réserve à Winnipeg, et apprendre comment fonctionne le système de soins de santé. Il faut beaucoup d'efforts soutenus pour gérer tous les aspects de la vie quotidienne après une lésion médullaire. L'adaptation est d'autant plus difficile si on est aux prises en même temps avec une dépendance et qu'on continue à boire et/ou à prendre de la drogue. Certains médicaments peuvent interagir avec l'alcool, surtout lorsque les deux sont pris ensemble. L'usage de médicaments peut aussi entraîner une accoutumance et avoir des effets secondaires comme la constipation. Il se pourrait aussi que la personne ayant une dépendance doive prendre de plus fortes doses de médicaments afin de pouvoir travailler.

Une dépendance affecte tous les membres de la famille. Certains d'entre eux luttent avec leurs propres dépendances ou essaient de cacher le fait que d'autres membres de la famille ont une dépendance. Je leur conseille de se faire soigner d'abord. Il faut s'occuper de son problème avant de s'occuper de celui des autres. La pression est encore plus forte lorsque les membres de la famille doivent fournir des soins personnels à la personne médullolésée qui est alcoolique ou toxicomane. Il faut parfois être très ferme par amour dans une telle situation. Il existe des groupes de soutien Al-Anon pour les personnes qui vivent avec une personne ayant une dépendance.

J'ai un message d'espoir pour vous. Vous pouvez jouir d'un mode de vie sain, réussir dans la vie, et demeurer sobre avec votre famille et vos amis. Ce n'est pas facile d'accepter qu'on a une dépendance, d'arrêter de consommer, de demander de l'aide et de se faire traiter. Tout cela demande beaucoup de travail et de persévérance. Pendant votre désintoxication, vous vous retrouverez peut-être isolé des membres de votre famille et de vos amis qui boivent ou qui se droguent encore. Vous serez peut-être moins aimable à leurs yeux si vous ne buvez plus ou ne prenez plus de drogue. Ils voudront continuer à boire et continueront à se débattre avec leur dépendance. Devenir sobre et le demeurer sont peut-être parmi les choses les plus difficiles que vous aurez à faire dans la vie, mais le sacrifice en vaut la peine pour mener une vie heureuse et en santé.

Il vient un temps dans la vie de toute personne où on est forcé d'arrêter de faire ce que l'on fait, d'examiner sa vie bien honnêtement, et de prendre une décision par rapport à son avenir. J'ai appris qu'on ne peut pas changer les autres. Si vous croyez avoir un don magique pour amener les gens à arrêter de boire ou de prendre de la drogue, vous perdez votre temps. La seule personne qui peut changer sa façon de vivre, c'est la personne qui veut la changer. Si vous avez une dépendance qui affecte votre vie, il est alors temps d'y faire face. Arrêtez de nier la réalité. Débarrassez-vous de la drogue que vous avez cachée dans des endroits secrets, videz la bouteille d'alcool au complet dans l'évier, et ensuite jetez la bouteille vide. Dites à vos amis et aux membres de votre famille que vous avez décidé de ne plus jamais boire ou consommer de drogue et demandez-leur de respecter votre décision. Si vous voulez vraiment changer votre vie, vous êtes la seule personne à pouvoir le faire. Vous êtes la seule personne à pouvoir arrêter de boire ou de prendre de la drogue, ou de faire les deux. Vous êtes la seule personne à pouvoir décider ce que vous voulez être et ce que vous voulez faire, puis à passer à l'action. Ne vous attendez pas à ce que les autres le fassent pour vous, parce que vous devez le faire vous-même. Qu'on soit jeune ou vieux, qu'on ait une dépendance ou plusieurs, qu'on ait une déficience ou qu'on n'en ait pas, on se débat tous avec le changement dans notre vie. Vous n'avez pas à le faire tout seul. Demandez de l'aide. Il y a plusieurs possibilités de traitement à votre disposition. Arrêtez de boire et de prendre de la drogue. Arrêtez de gaspiller votre santé, votre temps et votre argent. Prenez cette décision maintenant, allez chercher de l'aide, et soyez prêt à faire ce qu'il faut pour y arriver. Ne perdez jamais espoir. J'ai lu quelque part qu'« On y arrive quand on s'y met » et que « Vous réussirez à la mesure de vos efforts et de votre persévérance. »

En conclusion, la dépendance affecte beaucoup de personnes, qu'elles aient une lésion médullaire ou non, y compris les membres de leur famille et leurs amis. Lorsqu'une dépendance n'est pas traitée, les gens peuvent subir une lésion de la moelle épinière ou mourir. N'ayez pas peur d'arrêter de boire ou de prendre de la drogue. Il y a de l'aide à votre portée et vous n'avez pas à le faire tout seul. N'attendez plus; appelez ou envoyez un courriel pour obtenir de l'aide. Arrêtez de boire et de prendre de la drogue. Commencez à vivre une vie saine. Il y a de l'espoir pour tout le

monde.

Voici quelques numéros que vous pouvez composer et quelques sites où vous pouvez écrire pour obtenir de l'information sur les possibilités de traitement :

Ligne d'aide pour le traitement de l'alcool et de drogues : 1-877-777-4386

Région du Nord 1-866-291-7774

Région de l'Ouest 1-866-767-3838

Région de Winnipeg 1-866-638-2561

<http://www.afm.mb.ca>

<http://www.churchillrha.mb.ca>

<http://www.whisperingpine.ca>

<http://www.escape.ca/~nacm/>

~ Maria Cabas ~

Native Addictions Council of Manitoba *Le centre Pritchard House*

Le centre Pritchard House est l'un des endroits auxquels je m'adresse pour aider les personnes autochtones médullolésées ayant un problème de toxicomanie ou d'alcoolisme. Aussi connu sous le nom de Native Addictions Council of Manitoba, ce centre de traitement a pour mission d'offrir aux personnes d'origine autochtone des services de guérison traditionnelle au moyen d'un traitement holistique de la dépendance. Le Native Addictions Council of Manitoba a célébré son 39^e anniversaire le 21 février 2011. Le centre a été fondé après un tragique accident lié à la consommation d'alcool survenu le 10 mai 1968, sur la route 59, au sud de Brokenhead. L'accident a causé la mort de neuf personnes, il a fait 39 orphelins, et la seule personne qui y a survécu a été confinée dans un fauteuil roulant. Il a par ailleurs mené diverses personnes de la communauté autochtone à se rassembler pour trouver des solutions au colossal problème de l'alcoolisme. Les 18 et le 19 novembre 1971, après un rencontre de deux jours, le Native Addictions Council of Manitoba a vu le jour.

Selon la description affichée sur le site Web du centre, il s'agit du centre le plus ancien doté d'un personnel entièrement d'origine autochtone et faisant appel à des moyens traditionnels autochtones, tels que les cercles de partage, les suées et les cérémonies de purification, en plus de thérapies et de stratégies actuelles de traitement des dépendances. Les conseillers possèdent de l'expérience et une formation théorique et pratique dans divers domaines, ce qui les aide dans leur travail. Le programme comprend des séances sur la préparation à la vie quotidienne, la gestion de la colère, la compréhension des répercussions des pensionnats sur les familles et les traditions culturelles autochtones, le développement de la personne, la spiritualité autochtone, ainsi que des conférences et des cérémonies matinales. Les résidents peuvent s'exprimer dans leur propre langue s'ils le désirent et se voient assigner un conseiller pour les séances individuelles. La durée du programme pour un participant interne est de cinq semaines.

Le site Web du centre présente aussi les critères d'admission des participants : exprimer le désir de cesser de consommer de l'alcool ou des médicaments ou d'autres substances chimiques; avoir été évalué, avant le traitement, par les organismes qui proposent l'aiguillage vers le centre; avoir subi un bilan de santé avant l'admission. Les personnes en couple peuvent être admises ensemble. Aucun contact avec l'extérieur n'est permis pendant les périodes de réunion prévues, afin d'éviter le plus possible les distractions du programme. Les participants doivent être prêts à faire un effort pour régler les problèmes de leur vie qui sont liés à l'alcoolisme ou à la toxicomanie.

Le centre Pritchard offre aussi un programme d'action directe auprès des personnes aux prises avec des problèmes liés aux dépendances, mais qui estiment qu'un programme en hébergement ne leur convient pas. Ce programme holistique est basé sur la guérison mentale, corporelle et spirituelle. Selon le site Web, « les programmes du Native Addictions Council of Manitoba reposent fondamentalement sur une dimension spirituelle selon laquelle tout ce qui existe est lié d'une manière sacrée et régi par des lois naturelles. Les éléments auxquels on accorde de l'importance sont : la **FOI**, c'est-à-dire la croyance en des puissances invisibles ou une connaissance de ces puissances; le **PARTAGE**, le fait de savoir que toutes les choses de l'univers dépendent les unes des autres; la **BONTÉ**, le respect de toute la création; l'**HONNÉTÉTÉ**, un engagement à être franc dans toutes ses affaires; et enfin, la **PRIÈRE**, c'est-à-dire le fait de croire que la prière personnelle renforce les liens qui existent entre la personne, sa famille, la communauté et le Grand Esprit. L'adoration (la prière) est un engagement personnel à l'égard des sources de Vie. »

Le centre Pritchard House est situé au 160, rue Salter, à Winnipeg, Manitoba (R2W 4K1). Son courriel est le info@nacm.ca. On peut joindre le centre au 204-586-8395. Le numéro de télécopieur est le 204-589-3921.

On peut écrire au conseiller à l'admission à l'adresse suivante : intake@nacm.ca. Le bureau d'admission est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Les renseignements ci-dessus proviennent du site Web : <http://www.mts.net/~nacm/ph.html>

~ Maria Cabas ~

Don Ament

Don Ament, ancien membre du conseil d'administration de l'ACP, est décédé en avril de cette année. Il avait siégé au conseil pendant neuf ans, de 1987 à 1996.

Don a consacré plusieurs années au développement de modèles de services de soins partagés et de pratiques de vie autonome, en particulier en tant que membre du Fokus Council, organisme

auquel il s'est beaucoup dévoué très tôt après sa fondation. Il a été l'un des pionniers de l'élaboration de modèles de services communautaires.

Il avait une passion et une connaissance exceptionnelles du design universel et était toujours prêt à partager ses connaissances avec les instances gouvernementales, les organismes pour personnes handicapées et les entrepreneurs privés. Ses connaissances étendues en matière d'options de logement pour les personnes handicapées en faisaient une ressource formidable pour de nombreuses personnes. Il a fait sans relâche la promotion du logement accessible et abordable. En tant que coordonnateur du logement résidentiel au Ten Ten Sinclair Housing Inc. pendant 26 années, il a participé à de nombreux projets de logement accessible, notamment les ensembles d'habitation Fokus, Tranquility Place, Cluster, HAL, et Place Bertrand. Il a aidé de nombreux membres de l'ACP à cerner leurs besoins en matière de logement, les a mis en relation avec les personnes clés, et les a accompagnés pour visiter divers endroits où ils pourraient habiter.

En plus de donner de son temps au conseil d'administration de l'ACP, Don a également œuvré comme bénévole auprès de nombreux autres organismes, dont la Manitoba League for Persons with Disabilities, le Fokus Council et le Canadian Centre on Disability Studies.

Le décès de Don est une perte pour toutes les personnes dont la vie a été enrichie par la sienne.

Expo Emplois de Ability Axis

Le personnel du Programme de réadaptation professionnelle du ministère des Services à la famille et de la Consommation a informé celui des services d'orientation professionnelle de l'ACP de l'expo emplois organisée par l'organisme Ability Axis. Cette exposition vise à accroître les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées. Les données suggèrent que 40 % des personnes handicapées en âge de travailler au Manitoba ne travaillent pas et que les personnes handicapées ont un taux de chômage 50 % supérieur à celui des personnes non handicapées.

La journée a débuté par un déjeuner portant sur les meilleures pratiques. M. Randy Lewis, premier vice-président, distribution et logistique, chez Walgreens, une entreprise à l'échelle nationale aux États-Unis, était le conférencier d'honneur. Il nous a fait part que son fils, Austin, un jeune adulte, est autistique. Il a dit qu'Austin n'a pas d'amis, qu'il n'a jamais été invité à une fête d'anniversaire, qu'il ne se marierait jamais et qu'on ne lui offrirait jamais un emploi. Il a ensuite parlé de la croyance répandue selon laquelle les personnes ayant une déficience n'ont pas ce qu'il faut pour faire travailler.

Chez Walgreens, on pense le contraire. Les personnes qui ont une déficience peuvent très bien travailler comme tout le monde; elles peuvent travailler à temps plein, répondre aux mêmes normes de travail qu'un autre employé, travailler à côté de n'importe quel employé, et recevoir le même salaire. M. Lewis nous a dit que plus de 40 % des membres du personnel du centre de distribution de Walgreens en Caroline du Sud ont soit une déficience cognitive ou physique ou encore un trouble mental, ce qui n'empêche pas le centre d'afficher un taux de production de 20 % supérieur à celui de nombreux autres centres semblables au pays. La vidéo dans laquelle des employés ont été interviewés témoigne d'un milieu de travail inclusif, où les personnes sont

traitées comme elles souhaiteraient être traitées, et d'un ensemble diversifié où tout le monde collabore en vue du bien de l'entreprise.

À la suite du déjeuner, il y a eu divers ateliers d'une durée d'une heure, portant notamment sur des sujets tels que l'abc de l'emploi assisté, la divulgation de son état de personne handicapée au cours de la recherche d'un emploi, le travail à son compte et l'esprit d'entreprise, ainsi qu'un service à la clientèle attentif aux besoins des personnes handicapées. De plus, un certain nombre de présentateurs y étaient dont, entre autres, Assiniboine Credit Union, Bison Transport, Connect Employment Services, Inc., le ministère de l'Entrepreneuriat, de la Formation professionnelle et du Commerce, Reaching E-Quality Employment Services, la Société d'assurance publique du Manitoba, Partenaires du programme d'intégration au marché du travail du Conseil canadien de la Réadaptation et du Travail, et la Manitoba Metis Federation.

~ Laurence Haien ~

L'équipe de curling en fauteuil roulant du Manitoba décroche la médaille d'or

« Il y a des moments où la vie est un pur bonheur ». Voilà sans doute la pensée qui a traversé l'esprit des membres de l'équipe de curling en fauteuil roulant du Manitoba lorsque la dernière pierre de l'équipe albertaine a raté sa cible, donnant au Manitoba une victoire de 8 à 7 sur l'Alberta. Cette toute première présence de l'équipe manitobaine aux Championnats canadiens de curling en fauteuil roulant, qui ont eu lieu à Edmonton ce printemps, lui a procuré un profond sentiment de rédemption et d'accomplissement.

L'ascension jusqu'à la médaille d'or s'est révélée longue et ardue pour le capitaine de l'équipe manitobaine Chris Sobkowicz, le troisième Dennis Thiessen, la deuxième Melissa Lecuyer, le premier George Horning, le substitut Don Kalinsky et l'entraîneur Rob Lamb. Leur victoire fut un moment extrêmement émouvant pour toute l'équipe, dont les membres se souvenaient de ne pas avoir gagné une seule partie au cours de leurs trois premières années à titre de représentants provinciaux, ayant débuté leur périple il y a six ans. Les trois dernières années ont témoigné de l'amélioration de l'équipe, celle-ci décrochant une médaille de bronze à chaque compétition. « N'allez pas croire que nous en avons assez du bronze, mais nous savions que l'équipe était meilleure techniquement cette année, et nous nous sommes préparés physiquement et mentalement à passer ce cap », a expliqué l'entraîneur Lamb.

Aux championnats, le Manitoba a marqué une étape importante en volant deux points à la cinquième manche pour prendre les devants par un point. « Ce fut le tournant décisif du match, qui leur a donné la confiance dont ils avaient besoin pour jouer les trois manches suivantes, a

déclaré Wayne Ficek, capitaine de l'équipe du nord de l'Ontario après la partie. Je savais que le Manitoba allait miser sur ce gain... qui était crucial. » M. Sobkowicz partage l'opinion de son rival de Kenora, affirmant : « Ce gain nous a donné la confiance nécessaire pour croire que nous pourrions l'emporter ». À la sixième manche, l'Alberta a placé une pierre dans le quatrième cercle pour assurer l'égalité jusqu'à la septième manche. À la septième manche, le Manitoba a joué une finale parfaite où George Horning et Melissa Lecuyer ont installé le jeu, et où Dennis Thiessen a placé deux pierres à la perfection, mettant une pression énorme sur les Albertains. M. Sobkowicz a fait un beau frapper et rouler à sa première pierre, et devait placer une pierre sur le bouton pour rattraper un écart de trois points à la septième manche. À la dernière manche, le Manitoba, menant par deux points, a joué de manière à préserver ses acquis. M. Sobkowicz a raté un coup direct à sa première pierre, mais s'est repris en exécutant une double sortie très difficile, tout en protégeant sa pierre. Le capitaine de l'équipe albertaine avait uniquement besoin de placer une pierre dans le cercle de quatre pieds pour égaliser la partie, mais il s'en est fallu de peu qu'il réussisse, ce qui a donné lieu à une célébration de l'équipe du Manitoba où de nombreux spectateurs se sont demandés si les joueurs allaient tomber de leur fauteuil.

L'équipe manitobaine l'a emporté sept à deux pendant le tournoi à la ronde, s'assurant une présence à l'éliminatoire Page trois versus quatre. « Notre objectif était de participer aux éliminatoires, a affirmé Dennis Thiessen (troisième). Nous savions à quel point la semaine pourrait être épuisante pour les joueurs, et nous étions déterminés à présenter une équipe aussi forte aux éliminatoires qu'au lancer d'ouverture. » Voilà qui rend hommage à notre entraîneur, Rob Lamb, et à l'engagement de toute l'équipe à adhérer à cette philosophie.

Bien qu'elle soit une recrue au curling en fauteuil roulant, Melissa Lecuyer s'est révélée l'une des grandes surprises pour le reste du pays, par sa forte capacité à sortir une pierre du jeu et par la précision de sa pesanteur de placement. « Melissa jouait à la ringuette et au hockey avant sa blessure. Nul doute qu'elle savait exceller au moment crucial d'une partie », a affirmé l'entraîneur Rob Lamb.

Dans un club près de chez-vous...

Maintenant que les Championnats nationaux sont terminés, le Manitoba a entrepris de faire progresser ce sport dans la province en y faisant participer un plus grand nombre de gens. Le Manitoba ne peut plus reculer sur la scène nationale, et devra faire face à la musique. Équipe Manitoba et la Manitoba Curling Association mettent donc l'accent sur la nécessité de maintenir la barre haute et de former de nouveaux joueurs sur une base régulière.

Le curling en fauteuil roulant est identique au curling qui se joue debout, sauf que le balayage est interdit. Les joueurs ont donc énormément de pression lorsqu'il s'agit de comprendre l'état de la glace, d'effectuer un lancement de placement de la pesanteur appropriée et, bien sûr, d'atteindre

la cible. Ce jeu est accessible à toutes les personnes qui présentent une invalidité et qui ne pourraient pas jouer au curling de façon sécuritaire sans avoir recours à un fauteuil roulant. Il s'adresse aux paraplégiques et aux quadraplégiques, aux amputés et aux personnes touchées par la polio, un accident vasculaire cérébral ou un autre handicap physique. Certains joueurs utilisent même un fauteuil électrique pour jouer. Le marché cible du curling en fauteuil roulant comporte deux volets. Ce sport est toujours à la recherche de personnes handicapées qui pourraient être intéressées à apprendre le curling. Cependant, il encourage aussi les joueurs de curling, qui ne peuvent plus se servir du bloc de départ à cause de l'arthrite ou d'un autre handicap invisible par crainte de tomber, à venir essayer le curling en fauteuil roulant.

Les membres d'Équipe Canada et d'Équipe Manitoba tiendront des séances de sensibilisation en septembre à l'intention des personnes intéressées à tenter l'expérience. Apprendre des meilleurs est un bon début. Le Canada gagne les Championnats mondiaux de curling en fauteuil roulant depuis trois ans. Maintenant que le Manitoba règne sur les Championnats canadiens, on ne saurait trouver un meilleur bassin d'entraîneurs. Il existe un certain nombre de clubs de curling utilisés pour le curling en fauteuil roulant : Fort Rouge, Assiniboine Memorial, Fort Garry, Stonewall, West Kildonan, East St. Paul, Warren, Sainte-Anne, Petersfield, La Salle et Brandon.

Si le curling vous intéresse, que ce soit comme sport de haute compétition ou comme sport récréatif et social, nous vous suggérons de communiquer avec l'un des champions nationaux que vous connaissez, ou directement avec Chris Sobkowicz au 453-1010 à Winnipeg ou par courriel à sobby9@shaw.ca.

La Banque Scotia de la région de Winnipeg, lauréate du prix d'excellence en 2011

En 1965, l'Association canadienne des paraplégiques du Manitoba a créé un prix d'excellence afin d'honorer les organisations, les bienfaiteurs et les personnes médullolésées qui ont contribué à la vie de l'Association, soit par leurs efforts personnels soit par la réussite de leur réadaptation.

Cette année, le prix d'excellence a été décerné à la Banque Scotia par M. John Braid, membre du conseil d'administration de l'ACP (Manitoba), à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Association qui s'est déroulée le 14 juin, pour « son dévouement et son engagement envers les personnes médullolésées et les autres personnes handicapées, afin de les aider à devenir plus autonomes et autosuffisantes et à participer pleinement à la vie de la communauté ».

M. Braid a mentionné que « en 2003, la Banque Scotia était l'un des principaux commanditaires de Rouler vers demain de Rick Hansen. Les différentes régions de la Banque ont été sollicitées pour participer à cette campagne de financement. Bill Crook et moi étions coprésidents de la

première édition et Terry Bjornson, un cadre supérieur de la Banque Scotia de la région de Winnipeg, faisait partie du comité organisateur. L'ACP était également de la partie, car elle espérait que 40 % des revenus nets de la campagne serviraient à la réalisation de certains de ses projets. La première édition de la campagne à Winnipeg a consisté en un tour de vélo au parc Assiniboine et nous avons recueilli la modique somme de 4 000 \$ pour notre projet, *Se reprendre en main*. Lors du déroulement de la campagne, nous avons besoin de beaucoup de bénévoles pour consigner les promesses de don et inscrire le nom des participants, tracer le parcours, surveiller le déroulement de l'activité, diriger la circulation, et ainsi de suite. Terry a dit qu'il avait vu à tout cela et de ne pas s'inquiéter. En effet, le jour même de Rouler vers demain, il y avait partout des personnes portant un t-shirt rouge de la Banque Scotia. Sans l'aide de ces personnes aimables, souriantes et serviables, la campagne n'aurait pas pu avoir lieu.

La troisième année, Bill Crook s'est joint à Rick Hansen à Vancouver et Terry a coprésidé l'organisation de Rouler vers demain avec moi. Il a recruté d'autres personnes de la Banque pour participer au comité organisateur. Ainsi, non seulement y avait-il des bénévoles de la région de Winnipeg pour veiller aux activités de la journée, mais il y en avait aussi qui jouaient un rôle clé dans la planification et l'organisation de ces activités. Lorsque je me suis retiré en tant que coprésident au bout de quatre années, la Banque Scotia a pris la relève. Et avec quel leadership ! Les bénévoles de la Banque ont organisé un « Bud and Spud » (bière et patate), une activité de collecte de fonds qui a fait plus que doubler les fonds recueillis et sensibilisé de nombreuses autres personnes à la vie des personnes médullolésées. L'ACP s'est toujours vu confier un rôle important dans le programme des activités du « Bud and Spud » et de Rouler vers demain. Au cours des trois dernières années, ce sont les bénévoles de la Banque Scotia qui ont planifié et organisé quasi tout seuls la campagne Rouler vers demain, de même que le « Bud and Spud ». De plus, certaines succursales ont organisé leurs propres activités de sensibilisation communautaire et de collecte de fonds.

J'ai mentionné que, la première année, l'ACP avait reçu la modique somme de 4 000 \$ comme sa part des fonds amassés dans le cadre de Rouler vers demain. Grâce à la créativité, à la capacité d'organisation et au travail inlassable des bénévoles de la Banque Scotia, l'ACP a reçu environ 200 000 \$ au cours des huit dernières années pour la réalisation d'une variété de programmes et de projets ! De plus, la Banque Scotia a recueilli 33 000 \$ pour divers projets à l'extérieur de Winnipeg. Nous pouvons compter les sommes d'argent recueillies, mais nous ne pouvons pas mesurer l'effet de la l'éducation et de la sensibilisation de la population à la situation des personnes atteintes d'une lésion médullaire. Tout cela n'aurait tout simplement pas pu être réalisé sans le dévouement de la direction et du personnel de la région de Winnipeg de la Banque Scotia ».

Les anciens présidents de Rouler vers demain, Terry Bjornson, Janice Butler, Sandie Edie et Roxana Mazur étaient présents pour recevoir le prix d'excellence (Larry Fayle s'est excusé de ne pouvoir y être). M. Braid a exprimé la reconnaissance de l'ACP envers la Banque Scotia et ses collègues pour leur contribution à l'ACP et aux personnes handicapées dans la région.

DEMANDE D'ADHÉSION

OUI ! Inscrivez-moi en tant que membre de l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc. Tous les membres reçoivent le bulletin d'information *ParaTracks* publié par l'ACP (Manitoba) et *Accès total*, le bulletin national de l'ACP. Ils ont droit de vote à l'assemblée générale annuelle de l'Association. Ils ont aussi droit à des rabais dans divers magasins de fournitures de soins de santé : Stevens Home Health Care Supplies (prix spéciaux pour les fournitures et rabais de 10 % sur les appareils), The Access Store (10 %), Northland Home Health Care (10 % sur les fournitures médicales), ainsi que pour l'adhésion à l'organisme Disabled Sailing (rabais de 25 %).

Inscrivez-moi dans la catégorie suivante :

_____ 15 \$ - 24 \$ - membre	_____ 250 \$ - 499 \$ - membre spécial
_____ 25 \$ - 99 \$ - membre de soutien	_____ 500 \$ et plus - membre bienfaiteur
_____ 100 \$ - 249 \$ - membre donateur	

Toutes les sommes reçues demeurent au Manitoba pour y appuyer les activités et services de l'ACP (Manitoba) Inc. Un reçu aux fins de l'impôt sera délivré pour tout montant de plus de 15 \$. La générosité des membres spéciaux, bienfaiteurs et donateurs sera soulignée dans le cadre d'activités telles que l'AGA et mentionnée dans le programme d'autres activités de l'ACP (Manitoba).

****IMPORTANT**** En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* du Canada, à partir du 1^{er} janvier 2004, toutes les entreprises et tous les organismes doivent obtenir le consentement d'une personne lorsqu'elles recueillent, utilisent ou communiquent de l'information à son sujet. **À moins que vous nous l'indiquiez autrement en cochant la case ci-dessous, lorsque vous signez et retournez ce formulaire à l'ACP, vous transmettez à l'ACP une formule de consentement qui lui permet d'utiliser les renseignements que vous indiquez sur ce formulaire d'adhésion à des fins d'expédition de cartes de membres et de reçus, d'avis de rappel de renouvellement de votre adhésion, et de bulletins de nouvelles, tel qu'indiqué ci-dessus. Vous consentez également à ce que votre nom soit indiqué dans le rapport annuel de l'ACP (pour les membres donateurs, spéciaux et bienfaiteurs).**

L'ACP (Manitoba) Inc. ne vend pas ou n'échange pas de renseignements personnels et ne loue pas ses listes d'adresses. Les renseignements personnels sont fournis à un tiers uniquement aux fins d'expédition des bulletins de nouvelles de l'ACP. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec le bureau de l'ACP.

Je ne consens pas à ce que l'ACP utilise mes renseignements personnels aux fins indiquées ci-dessus et je comprends que je ne recevrai plus de carte de membre, de reçu pour carte de membre, d'avis de rappel de renouvellement de mon adhésion, et de bulletins de nouvelles de l'ACP.

Nom : _____ Signature : _____ Date : _____

Prière de libeller votre chèque au nom de :

Association canadienne des paraplégiques (MB) Inc.

Expédiez par la poste à :

825, rue Sherbrook

Winnipeg MB R3A 1M5

Pour plus de renseignements :

téléphone : (204) 786-4753

1-800-720-4933 (sans frais au Manitoba)

télécopieur : (204) 786-1140

courriel : aconley@canparaplegic.org

COORDONNÉES DU MEMBRE

Nom _____

Adresse _____

Ville, province _____

Code postal _____ Téléphone _____

Adresse courriel _____

(Votre adresse courriel permet à l'ACP d'épargner sur les frais d'expédition par la poste.)

_____ Nouvelle adhésion _____ Renouvellement